

Rapport de la Commission académique session 2025

Académie de :

Rapport à renvoyer pour le 6 septembre

1. La commission

1.1 Organisation générale

La commission académique d'harmonisation et de proposition de notes s'est réunie trois fois dans l'année.

- Octobre : étude des référentiels, validation des apsa sur cyclades,
- Janvier : Suivi et étude des référentiels non validés en octobre et validation des apsa restantes sur cyclades
- Juin : harmonisation des notes du CCF
- Entre janvier et juin : accompagnement personnalisé de certains établissements pour les aider à la validation de leurs référentiels

Elle est composée de 47 personnels dont 42 professeurs de LGT, LP, LPO (public, privé et agricole), et 5 personnels d'inspection. Le renouvellement se fait par tiers chaque année.

Et de plusieurs chargés de mission :

- Pour le suivi du CCF : M. Delisle Quentin, enseignant d'EPS au lycée Gaspard Monge La Chauvinière, NANTES
- Pour le suivi du PONCTUEL : (3500 candidats entre mars et début mai sur 40 centres d'épreuves)

M. Desble Yohann (enseignant agrégé d'EPS, lycée Joachim Du Bellay, ANGERS)

M. Thetiot Nicolas (enseignant d'EPS, Lycée Estournelles de Constant, LA FLECHE)

M. Le Flecher Ronan (enseignant agrégé d'EPS, LP François Arago, NANTES)

M Thibaud Eric (enseignant agrégé d'EPS, Lycée DE Vinci, MONTAIGU)

Leur appui et accompagnement sur le dossier constituent un élément précieux pour le bon déroulé des examens en EPS. Nous les remercions de leur engagement sur ce dossier.

Composition de la commission pour cette session

Christophe CARPENTIER, IA IPR EPS, Président de la commission et responsable du « dossier examens » ;

Soizix GUILON, IA IPR EPS

Yann BARTOLOME, IA IPR EPS FF

Mathias LEROUX, IA IPR EPS FF

Solène LIBOT, IA IPR EPS FF

Delisle Quentin, chargé de mission examens pour le CCF

Les 42 enseignants et enseignantes issus de lycées généraux et technologiques, lycées professionnels et polyvalents, lycée agricole, privés et publics.

1.2 Principes d'harmonisation retenus par examen :

La commission a procédé à l'étude des situations de 397 établissements pour les 3 examens

Pour cette session, l'harmonisation a porté sur :

L'observation de l'écart entre la moyenne des notes des filles et celle des garçons : écart toléré 1,5 pts

L'observation de l'écart entre la moyenne des établissements et la moyenne académique : écart toléré 1,2 pts

Les décisions d'harmonisations ont tenu compte de :

- La position de l'académie au plan national sur les années antérieures.
- Les déclarations qualitatives des établissements concernant si nécessaire leur contexte d'enseignement, dans la mesure où celui-ci aurait impacté les résultats de manière non ordinaire. Un formulaire de déclaration a été mis à disposition via "Démarches simplifiées" cette année.

Aussi, certains établissements particuliers de par leur structure/fonctionnement (ex : établissement expérimental) ou la composition de leur public (nombre important de SHN ou public spécifique), ne sont pas harmonisés.

- La hauteur de la moyenne, avec ou sans les zéros, ce qui a permis une harmonisation plus fine
- Des effectifs : En BAC (GT et Pro), les effectifs seuil suivants sont retenus : 9 G / 9 F / 30 minimum (G+F). En CAP, ces effectifs seuil ont été ajustés de manière à tenir compte des écarts croissants de réussite entre filles et garçons : 7 G / 7 F / 20 minimum (G+F)

Chacun de ces éléments pouvant être examiné exclusivement ou de manière associée.

1.3 Liste académique d'APSA (BAC Général)

La liste des APSA académiques reste composée comme suit :

Pour les épreuves obligatoires et optionnelles du CCF en BGT :

- CA2 : Golf, activités nautiques, Raid nature multisports ;
- CA3 : Double Dutch ;
- CA4 : Ultimate ;

2. Résultats académiques de la session : baccalauréats G, T et Pro

2.1 Enseignement commun : Harmonisations réalisées

Harmonisations	BAC GT 147 eple : 24 Eple harmonisés (	AEFE 17 Eple : 4 Eple harmonisés	BAC PRO 135 Eple : 28 Eple harmonisés
Ecart F-G	16 Eple sur 147 (11%) dont la totalité pour une moyenne garçons significativement supérieure à celle des filles → -2 eple par rapport à la session 2024)	3 Eple sur 17 (17%) dont la totalité pour une moyenne garçons significativement supérieure à celle des filles → +3 Eple par rapport à la session 2024	22 Eple sur 135 (16%) dont la totalité pour une moyenne garçons significativement supérieure à celle des filles → -6 eple par rapport à la session 2024
Ecart à la moyenne académique	8 Eple sur 147 (7,5%) dont 7 pour une moyenne significativement supérieure à la moyenne académique (soit 4%) → -3 eple par rapport à la session 2024)	1 Eple sur 17 (6%) pour une moyenne significativement supérieure à la moyenne académique → -2 Eple par rapport à la session 2024	6 Eple sur 135 (4%) dont 2 pour une moyenne significativement supérieure à la moyenne académique (1,5%) → -1 eple par rapport à la session 2024

☞ Type et hiérarchisation de critères utilisés :

→ En vue de réduire l'équité de traitement entre candidats aux examens

Comme les années précédentes, sont retenus :

1. Ecart entre **les Moyenne Garçons / Moyenne Filles**, au niveau établissement (maxi 1,2 pts)
→ harmonisation n°1
2. Ecart **entre la Moyenne des établissements / moyenne académique EPS** (maxi 1,5 pts)
→ Harmonisation n°2
3. L'harmonisation n°1 se fait en tenant compte si possible du positionnement de l'éple au regard de l'harmonisation n°2 (on aura tendance à réduire l'écart filles-garçons en tenant compte de la moyenne de l'éple au regard de la moyenne académique)
4. Le publipostage transmis en fin de commission, permet de communiquer les décisions d'harmonisations aux établissements ainsi que des éléments utiles et synthétiques pour comprendre certaines décisions

☛ Les vigilances pour décider des harmonisations

- **Effectifs suffisants :**
→ 9 filles ou 9 garçons minimum, et groupe global à 30 minimum en BAC (GT et pro)
- **Procéder, pour les établissements concernés par des écarts dépassant les seuils autorisés, aux harmonisations n°1 (écart Filles-Garçons) puis aux Harmonisations n°2 (écart à la moyenne académique)**
- Pour l'harmonisation n°1 (écart filles-garçons), harmoniser les moyennes d'apsa qui s'écartent le plus de leur moyenne académique respective
- Pour l'harmonisation n°2, apprécier les effets éventuellement déjà produits par l'harmonisation n°1.
- Prise compte des **contextes particuliers** éventuels déclarés via « Démarches simplifiées »
- Attention à la coche « prise en compte des 0 »
- Pour les **eple avec des moyennes élevées par rapport à la moyenne académique (+1,5pt)**, apprécier le sens de l'harmonisation F/G en privilégiant la baisse des notes si cela paraît cohérent
- **Tendre à se rapprocher des écarts tolérés** au niveau académique mais attention à **l'appréciation des situations**. L'harmonisation n'est pas que le seul fruit d'un calcul mécanique de réduction d'écart. Rester vigilant au signal donné aux établissements.

2.2 Réflexions sur les résultats de cette année (Bac général, Bac technologique et Bac Pro.) :

☞ Les trois points majeurs que nous retenons des résultats de cette session :

• **Relatif aux résultats** : Une augmentation progressive des notes qui se poursuit, et qui suit la tendance nationale, tout en étant toujours supérieure au niveau national. L'académie de Nantes reste une académie qui fait réussir en EPS sur le plan des résultats.

→ Eléments de discussion :

- L'analyse en établissement des éléments ou contenus de ce qui est évalué, fait réussir ou ce qui mérite l'attention (AFLP(P)), peut s'appuyer désormais sur une analyse fine permise

par l'application Santorin. L'analyse des résultats entre les AFL(P) moteurs et méthodologiques/sociaux se révèle à ce titre riche d'enseignements et permet de dégager des axes de travail pour la discipline, par exemple dans l'articulation entre ces deux grands types d'AFL(P).

- La notation des AFL 2 et 3 et des AFLP 3 à 6 doit être encore analysée et travaillée, en insistant sur deux points : les attendus doivent être du niveau d'une fin de cursus en EPS (700 heures environ dans le second degré), ces attendus doivent être articulés à la dimension motrice.

• **Relatif à l'écart de réussite Filles-Garçons** : Après les années COVID où il avait augmenté (en particulier au BAC pro), l'écart Filles-garçons revient progressivement à un niveau qui était le sien avant la crise sanitaire. Il continue à diminuer progressivement (avant harmonisation).

→ Eléments de discussion :

- Au regard du constat des années COVID, on peut faire l'hypothèse que le suivi du cadre national reste protecteur pour l'équité de réussite filles-garçons.
- Les marges d'autonomie permises par les nouveaux programmes auraient pu laisser envisager une baisse plus significative encore des écarts de réussite filles-garçons. Sans véritable surprise, la question des écarts de réussite Filles-garçons semble demeurer plus profonde que le débat sur les barèmes, étant donné qu'une bonne part de conception de ces barèmes est désormais dévolue aux équipes pédagogiques. La réflexion sur les formes de pratique inclusives (au sens large) mérite d'être maintenue et encouragée en académie.

• **Relatif aux inaptitudes** : Un taux d'inaptes totaux qui suit la tendance nationale à la baisse et reste sous le niveau national, mais qui ne masque pas pour autant le nombre important d'élèves inaptes sur une ou deux épreuves, qui touche particulièrement les filles et le 3^{ème} CCF.

→ Eléments de discussion :

- Ce constat encourage la réflexion développée en académie sur la diffusion et l'encouragement à l'utilisation du certificat médical d'inaptitude partiel en EPS. (<https://www.pedagogie.ac-nantes.fr/education-physique-et-sportive/>)

% notés sur 2 épreuves	BGT	BCP
Filles	12,9%	10,9 %
Garçons	2,5 %	2,2 %
Total	11, 4 %	9,4%

🌀 L'analyse des résultats par AFL ou AFLP

Tendances globales pour le BAC (GT et pro) :

• Résultats :

Quel que soit l'examen, les AFL(P) relatifs à la motricité apportent globalement de « moins bons » résultats, et plus nettement en voie GT, tout en gardant à l'esprit les bons résultats en EPS pour l'académie,

Les AFL(P) qui les complètent font globalement réussir les élèves en EPS :

Pour le BAC GT, les AFL2 et 3 font réussir les élèves à la même hauteur. Pour le BAC Pro, l'AFL 3 qui sollicite des capacités d'analyse de sa pratique ou de sa prestation apparaît toutefois marquer un peu plus le pas sur les autres AFLP en termes de résultats.

• Écarts de réussite Filles-Garçons :

A l'exception de la voie GT où l'AFL1 apparaît plus significativement discriminant pour les filles (-0,5pts sur les 12pts de l'AFL1), les écarts de réussite entre filles et garçons sont plutôt réduits et homogènes lorsque l'on observe l'ensemble des résultats par AFL(P) (à +ou- 0,1 à 0, 2 pts d'écarts).

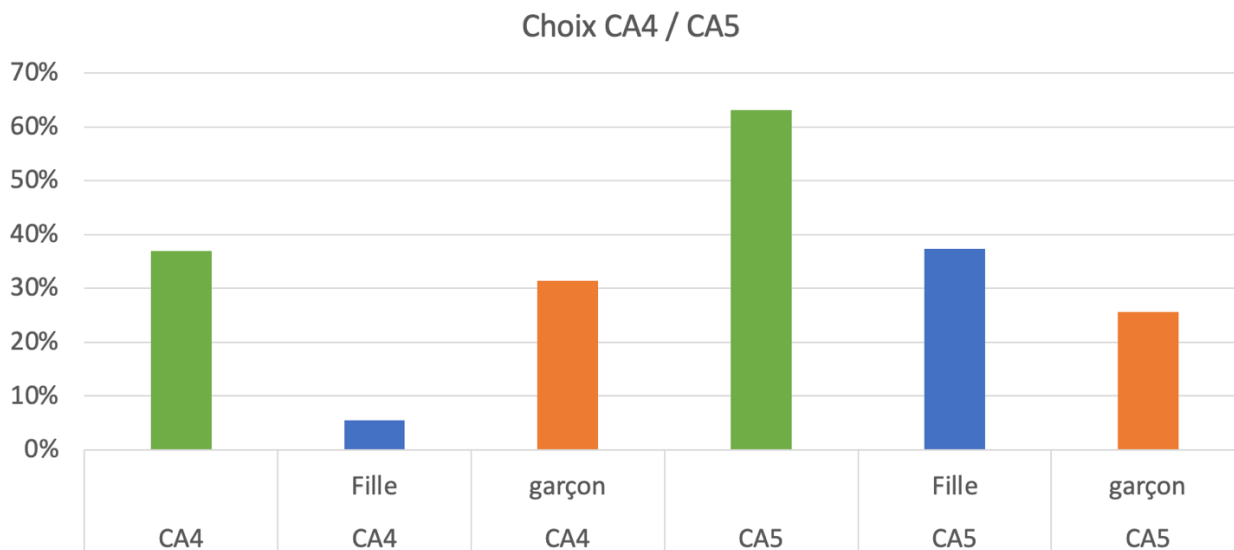
Pour le BAC GT, les AFL 2 et 3 sont plus favorables aux filles. Si la moyenne générale des garçons leur est favorable, ceci est donc principalement dû à l'évaluation de l'AFL 1 et accentue donc le poids discriminant de l'AFL 1 en BAC GT pour les garçons.

Il n'en est pas de même en BAC pro où les résultats des garçons leurs sont favorables ou égaux dans l'ensemble des AFLP.

2.3 Enseignement optionnel Pas de données obtenues

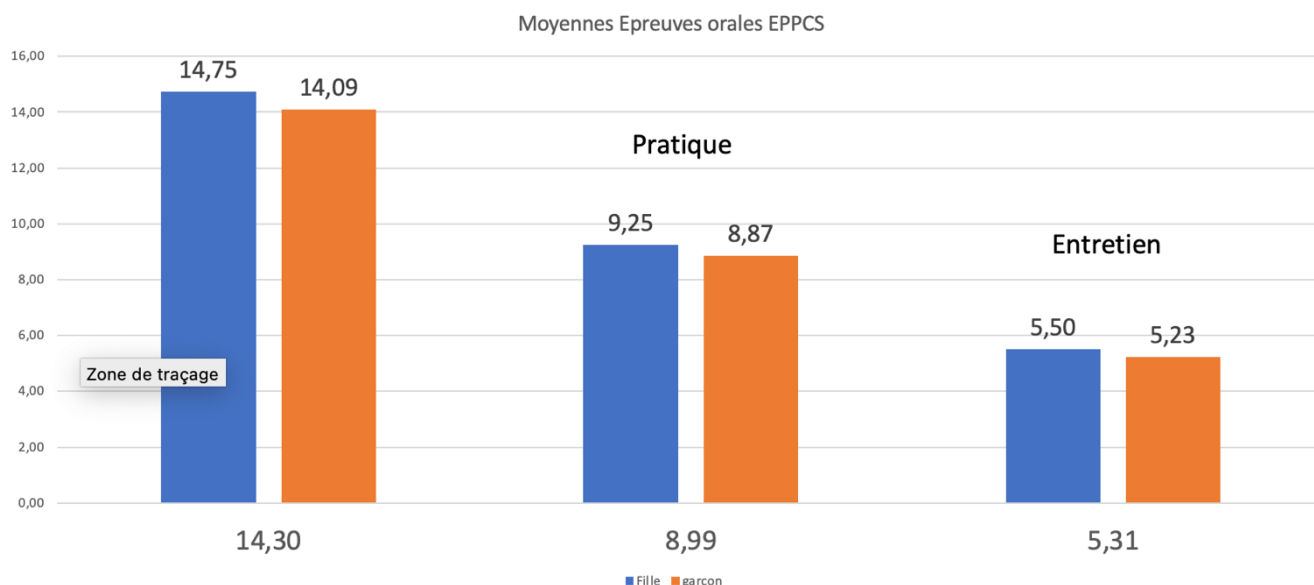
2.4 Enseignement de spécialité

- Nombre d'élèves concernés : **525 élèves** (dont 171 filles). Le nombre d'élèves a sensiblement augmenté cette année (+ 30%).
- Champs d'apprentissage retenus au niveau académique : CA 4 et CA 5



Observations :

- Choix du CA : Le choix des filles s'oriente largement en faveur du champ 5 et celui des garçons davantage vers le champ 4. Les élèves ont choisi majoritairement le champ 5 pour leur pratique.
- **Résultats (filles-garçons-Total):**

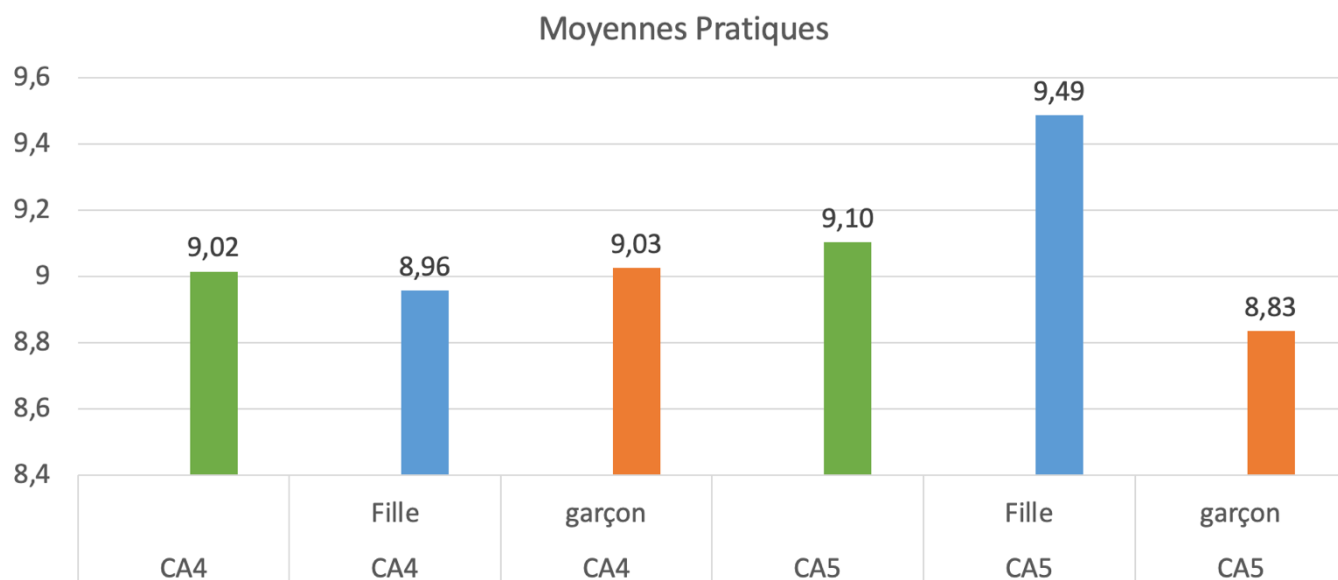
**Observation :**

La moyenne générale de l'épreuve orale a **légèrement diminué** : de 14,58 en 2024 à 14,30 cette année. Que ce soit pour l'épreuve pratique ou de commentaire, les filles ont des meilleurs résultats que les garçons.

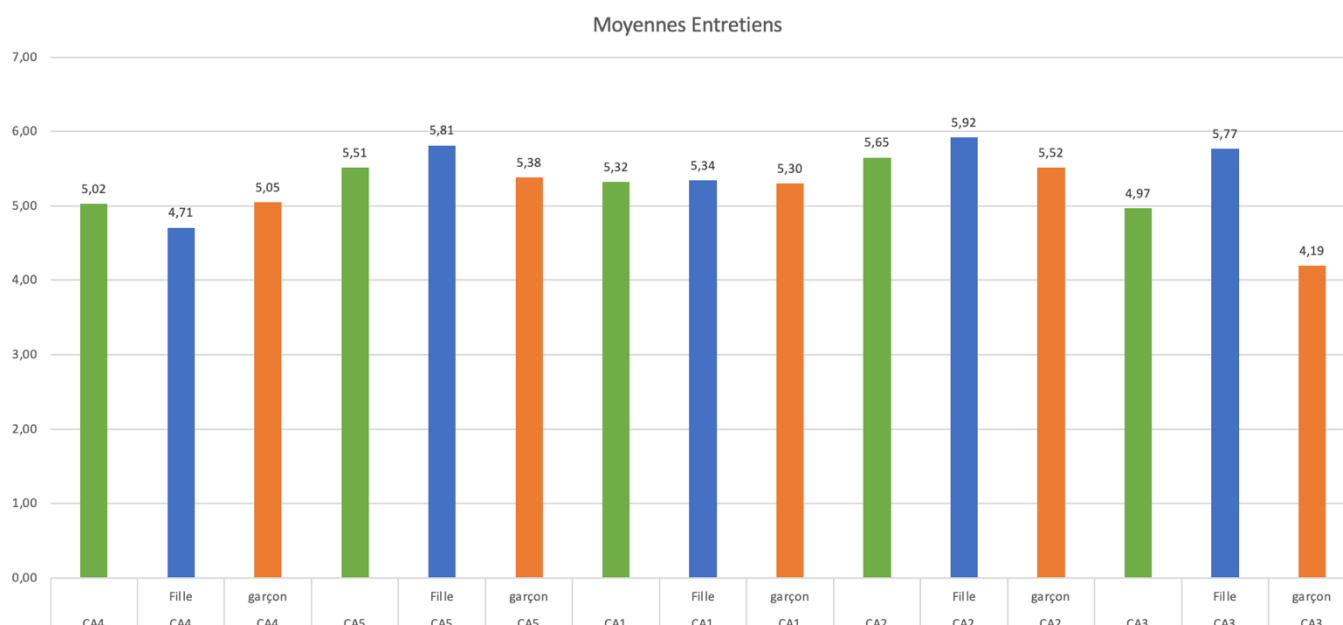
Champ	Sexe	Pratique		Commentaire	
		Moyenne	Proportion	Moyenne	Proportion
	Fille	9,25	33%	5,50	33%
	garçon	8,87	67%	5,23	67%
CA4		9,02	37%	5,02	21%
CA4	Fille	8,96	6%	4,71	1%
CA4	garçon	9,03	31%	5,05	20%
CA5		9,10	63%	5,51	19%
CA5	Fille	9,49	37%	5,81	8%
CA5	garçon	8,83	26%	5,38	11%
CA1				5,32	36%
CA1	Fille			5,34	12%
CA1	garçon			5,30	22%
CA2				5,65	17%
CA2	Fille			5,92	6%
CA2	garçon			5,52	12%
CA3				4,97	7%
CA3	Fille			5,77	4%
CA3	garçon			4,19	3%

Observation :

Pour le commentaire vidéo, le CA 1 a été le plus choisi par les élèves et le CA 3 le moins plébiscité.



Les résultats en pratique des filles dans le CA 5 sont supérieurs par rapport aux autres résultats.



Concernant les commentaires vidéos, hormis pour le CA 4, les filles réussissent mieux que les garçons dans les autres champs.

POUR LES ECRITS :

La moyenne générale est de 10,85 avec J1 = 10,56 (Dissert = 5,46 / Doc = 5,10) et J2 = 11,25 (Dissert = 5,67 / Doc = 5,58).

Les moyennes des correcteurs vont de 9,66 à 13,77. Nous avons harmonisé de 0,5 à la hausse les 2 lots 2 correcteurs.

3. Résultats académiques de la session : CAP en CCF

3.1 Enseignement commun : Harmonisations réalisées

- Nombre de notes harmonisées et /ou pourcentage (par rapport au nombre total d'élèves ou d'établissements),
- Types et hiérarchisation des critères utilisés

Harmonisations	CAP 114 Eple : 19 Eple harmonisés (16,5 %)
Ecart F-G	12 Eple sur 114 (10,5%) dont 10 Eple pour une moyenne garçons significativement supérieure à celle des filles → + 8 Eple par rapport à la session 2024
Ecart à la moyenne académique	7 Eple sur 114 (6%) dont 4 pour une moyenne significativement supérieure à la moyenne académique (soit %) → + 5 Eple par rapport à la session 2024

🌀 Type et hiérarchisation de critères utilisés :

→ En vue de réduire l'équité de traitement entre candidats aux examens

Comme les années précédentes, sont retenus :

5. Ecart entre **les Moyenne Garçons / Moyenne Filles**, au niveau établissement (maxi 1,2 pts)
→ harmonisation n°1
6. Ecart **entre la Moyenne des établissements / moyenne académique EPS** (maxi 1,5 pts)
→ Harmonisation n°2
7. L'harmonisation n°1 se fait en tenant compte si possible du positionnement de l'eple au regard de l'harmonisation n°2 (on aura tendance à réduire l'écart filles-garçons en tenant compte de la moyenne de l'eple au regard de la moyenne académique)
8. Le publipostage transmis en fin de commission, permet de communiquer les décisions d'harmonisations aux établissements ainsi que des éléments utiles et synthétiques pour comprendre certaines décisions

👉 Les vigilances pour décider des harmonisations

- **Effectifs suffisants :**
→ 7 filles ou 7 garçons minimum, et groupe global à 20 minimum en CAP (ajustement des effectifs à la baisse cette année au regard de l'écart de réussite filles-garçons croissant)
- **Procéder, pour les établissements concernés par des écarts dépassant les seuils autorisés, aux harmonisations n°1 (écart Filles-Garçons) puis aux Harmonisations n°2 (écart à la moyenne académique)**
- Pour l'harmonisation n°1 (écart filles-garçons), harmoniser les moyennes d'apsa qui s'écartent le plus de leur moyenne académique respective, en tenant compte également de la composition des menus
- Pour l'harmonisation n°2, apprécier les effets éventuellement déjà produits par l'harmonisation n°1.
- Prise compte des **contextes particuliers** éventuels déclarés via « Démarches simplifiées »

- Harmoniser en tenant compte des zéros qui impactent le moyenne
- Pour les **eple avec des moyennes élevées par rapport à la moyenne académique (+1,5pt)**, apprécier le sens de l'harmonisation F/G en privilégiant la baisse des notes si cela paraît cohérent
- **Tendre à se rapprocher des écarts tolérés** au niveau académique mais attention à **l'appréciation des situations**. L'harmonisation n'est pas que le seul fruit d'un calcul mécanique de réduction d'écart. Rester vigilant au signal donné aux établissements.

3.2 Réflexions sur les résultats de cette année

Quelles sont les trois points majeurs que vous retenir des résultats de cette session ?

• Relatif aux résultats :

Pour le CAP, les résultats sont stables pour cette session (+0,01 pts). Ceci apparaît principalement lié à l'augmentation des notes des garçons (+0,11 pts), car la moyenne des filles est quant à elle plus significativement en baisse (-0,2 pts)

→ Eléments de discussion :

- Comme pour les autres examens les résultats sont stables. « L'effet nouveaux programmes » et nouvelles modalités de notation semble donc désormais dépassé. Néanmoins il ne peut masquer une évolution des écarts de réussite filles-garçons qui s'accroît (cf. analyse qui suit).
- A noter également que pour le CAP l'augmentation des résultats n'a pas suivi la même progression que pour le BAC GT ou pro. Celle-ci s'est révélée suffisamment nette (+0,7 pts en 10 ans au CAP) mais moins importante que pour le BAC (GT : +1,04 pts et Pro : 1,30 pts).

• Relatif à l'écart de réussite Filles-Garçons :

La commission a observé une augmentation significative de l'écart de réussite Filles-garçons pour le CAP qui est passé de 0,7 à 1,01 cette année, sans explication ou élément conjoncturel particuliers directement repérables pour cette session.

→ Eléments de discussion :

- A noter que cette différence peut être interprétée à une baisse des résultats des filles (-0,2 pts) pendant que celle des garçons croît (+0,11 pts) pour cette session. Autre élément, les écarts de réussite tiennent principalement à la notation plus faible obtenue par les filles dans les AFLP 1 et 2, les autres AFLP ayant été notés de manière favorable pour les filles.
- A ce jour, le processus d'harmonisation suivait les mêmes critères que pour le BAC, notamment en termes d'effectifs seuil. Ceci conduisait régulièrement à un nombre d'harmonisations moindre en CAP eu égard aux effectifs des groupes. Mais cette inéquité de réussite entre filles et garçons a encouragé la commission à ajuster les effectifs seuil pour envisager une harmonisation. L'observation des ensembles certificatifs a appuyé cette décision, compte tenu de l'effet composition souvent défavorable aux résultats des filles.

• Relatif aux inaptitudes :

Le taux d'élèves inaptes reste stable mais demande de maintenir toute l'attention pour limiter les cas d'évaluation sur une seule épreuve. Le recours au certificat médical d'inaptitude partiel reste un levier académique à encourager.

% notés sur 1 épreuve	CAP 2025	CAP 2024
Filles	3,7 %	3,76 %
Garçons	2,3 %	2,36 %
Total	2,7 %	2,75%

4. Résultats de l'examen ponctuel (candidats libres ou bénéficiaires)

4.1 Enseignement commun :

*Remarque préalable : les moyennes n'ont pu être calculées sans les zéros

BGT	Inscrits en EPS APTE	Abs	Disp	Présents	% Abs	% Disp	% Présents	Moy. des notes	Inscrits en EPS inaptes	Total Inaptes + DI	% inaptes + DI sur le nombre de candidats au BGT en ponctuel ayant de l'EPS obligatoire	% de candidats prévus en centres d'épreuves mais non venus (notés AB ou DI)	% de candidats prévus en centres d'épreuves mais non venus (notés AB ou DI) en 2024
F	251	51	32	168	20,32%	12,75%	66,93%	12,85	66	98	30,91%	33,07%	42,10%
G	231	70	9	152	30,30%	3,90%	65,80%	13,37	6	15	6,33%	34,20%	46,11%
Total	482	121	41	320	25,10%	8,51%	66,39%	13,10	72	113	20,40%	33,61%	44,08%

BCP	Inscrits en EPS APTE	Abs	Disp	Présents	% Abs	% Disp	% Présents	Moy des notes	Inscrits en EPS inaptes	Total Inaptes + DI	% inaptes + DI sur le nombre de candidats au BCP en ponctuel ayant de l'EPS obligatoire	% de candidats prévus en centres d'épreuves mais non venus (notés AB ou DI)	% de candidats prévus en centres d'épreuves mais non venus (notés AB ou DI) en 2024
F	237	13	26	199	5,49%	10,97%	83,97%	12,15	19	45	17,58%	16,46%	12,55%
G	375	8	10	357	2,13%	2,67%	95,20%	13,50	5	15	3,95%	4,80%	7,43%
Total	612	21	36	556	3,43%	5,88%	90,85%	13,02	24	60	9,43%	9,31%	9,53%

CAP	Inscrits en EPS APTE	Abs	Disp	Présents	% Abs	% Disp	% Présents	Moy des notes	Inscrits en EPS inaptes	Total Inaptes + DI	% inaptes + DI sur le nombre de candidats au CAP en ponctuel ayant de l'EPS obligatoire	% de candidats prévus en centres d'épreuves mais non venus (notés AB ou DI)	% de candidats prévus en centres d'épreuves mais non venus (notés AB ou DI) en 2024
F	943	30	60	853	3,18%	6,36%	90,46%	10,96	53	113	11,35%	9,54%	9,04%
G	1607	77	63	1461	4,79%	3,92%	90,91%	13,40	19	82	5,04%	8,71%	5,48%
Total	2550	107	123	2314	4,20%	4,82%	90,75%	12,50	72	195	7,44%	9,02%	6,65%

• Résultats :

BGT : Couples d'épreuves		Inscrits	Abs	Disp	Présents	% Présents	Moy 2025	Moy 2024
Danse Demi- fond	F	54	10	14	30	55,56%	12,10	12,00
	G	9	5	6	4	44,44%	9,75	12,00
	Total	63	15	20	34	53,97%	11,82	12,00
Danse Tennis de table	F	33	4	4	25	75,76%	11,60	8,80
	G	10	0	0	4	40,00%	12,00	néant
	Total	43	4	4	29	67,44%	11,66	8,80
Demi- fond Tennis de table	F	157	37	14	106	67,52%	13,12	11,34
	G	206	59	9	138	66,99%	13,26	13,23
	Total	363	96	23	244	67,22%	13,20	12,36
Moy Filles	12,68							
Moy Garçons	13,06							
Moy examen	12,87 (12,02 en 2024)							

BCP : Couples d'épreuves		Inscrits	Abs	Disp	Présents	% Présents	Moy 2025	Moy 2024
Danse- Demi-fond	F	44	2	3	39	88,64%	12,77	10,72
	G	6	0	0	6	100,00%	7,67	6,25
	Total	50	2	3	45	90,00%	12,09	9,84
Danse Tennis de table	F	28	0	4	25	89,29%	13,48	12,56
	G	5	1	0	4	80,00%	13,00	néant
	Total	33	1	4	29	87,88%	13,41	12,56
Demi-fond Tennis de table	F	165	11	20	134	81,21%	11,72	10,54
	G	357	7	10	340	95,24%	13,54	12,39
	Total	522	18	30	474	90,80%	13,02	11,77
Moy Filles 2025	12,12							
Moy Garçons 2025	13,43							
Moy examen	12,96 (11,6 en 2024)							

CAP : Epreuves		Inscrits	Abs	Disp	Présents	% Présents	Moy 2025	Moy 2024
Danse	F	84	2	7	75	89,29%	12,45	12,93
	G	7	1	0	6	85,71%	12,08	16,38
	Total	91	3	7	81	89,01%	12,42	13,12
Demi-fond	F	530	16	39	475	89,62%	10,55	9,76
	G	854	42	33	778	91,10%	13,62	12,90
	Total	1384	58	72	1253	90,53%	12,46	11,70
Tennis de table	F	329	12	14	303	92,10%	11,11	11,27
	G	745	31	31	681	91,41%	13,07	13,29
	Total	1074	43	45	984	91,62%	12,46	12,57
Moyenne Filles 2025	10,91							
Moyenne Garçons 2025	13,35							
Moy examen	12,45 (12,12 en 2024)							

• **Analyse pour le ponctuel obligatoire 2025 :**

Le contingent des élèves évalués en ponctuel pour l'académie reste important (3644 élèves) et mobilise une logistique très importante en termes de jurys. La plus importante partie des élèves émane du CAP et est en constante augmentation. C'est également dans cet examen que le taux d'absentéisme est le plus faible. A l'inverse, la proportion d'absentéisme ou de candidats reconnus inaptes est comme chaque année importante pour le BAC GT (33%) mais on note une baisse de 11% cette année de ces situations, ce qui est encourageant.

En BAC GT et BCP, le couple d'épreuves demi-fond /tennis de table reste largement plébiscité par les garçons. Il l'est également par les filles, même si la danse leur offre une perspective reconnue. Quel que soit le sexe, les deux activités demi-fond et tennis de table restent également majoritairement choisies en CAP. Les jurys en centre d'épreuve ont observé moins d'abandons en cours d'épreuve dans l'activité demi fond, qui pourrait être lié au changement récent de la nature de l'épreuve.

→ **Points particuliers en 2025 :**

- **Quel que soit l'examen, on observe une augmentation globale des résultats** cette année, particulièrement en BCP, et qui pourrait être lié aux changements de référentiels d'épreuve en demi fond et danse pour cette session.
- **En BGT, on observe une baisse significative des absences d'élèves** en centre liées à des absences ou situations d'inaptitudes non prévues (-11% chez les filles et - 12% chez les garçons). Ce phénomène peut être lié à de nouvelles modalités de communication en direction des candidats (mail+sms)
- **Pour le CAP : Les résultats augmentent dans deux activités et plus significativement en demi fond**, épreuve qui a fait l'objet d'une rénovation de référentiel cette année.
- **A noter également que les écarts de notation filles-garçons** se creusent en voie professionnelle : BCP (-1,21 en défaveur des filles) et CAP (-1,43 en défaveur des filles).

4.2 Enseignement optionnel :

Candidats de PREMIERE	Inscrits	Abs	Disp	Présents	% Abs	% Disp	% Présents	Moyenne des notes
Filles	0							
Garçons	0	0	0	0	0,00%	0,00%	0,00%	0,00
Total	0	0	0	0	0,00%	0,00%	0,00%	0,00

Candidats de TERMINALE	Inscrits	Absents	Dispensés	Présents	% Absents	% Dispensés	% Présents	Moyenne des notes
Filles	0							
Garçons	5	2	0	3	40,00%	0,00%	60,00%	12,33
Total	5	2	0	3	40,00%	0,00%	60,00%	12,33

• Analyse ponctuel option session 2025 :

Dans les faits, deux élèves concernés cette année pour l'évaluation sur le cycle terminal dans l'activité badminton et 1 élève en « sauvetage / badminton ».

Comme chaque année, les contacts entre la DEC et les candidats sont nécessaires en amont de l'épreuve pour vérifier les candidatures, la compréhension de l'épreuve par les candidats, et s'assurer de leur présence effective pour cette épreuve qui mobilise une réelle organisation. 2 candidats ne se sont ainsi pas présentés.

Un élève a déclaré s'être blessé en cours d'épreuve de sauvetage, n'a pas participé à la seconde épreuve pratique de badminton mais uniquement à l'oral.

4.3 Enseignement de spé. 1^{ère} : Pas de candidat cette année**5. Réflexions et préconisations pour la session 2026****5.1 A destination des établissements****• Saisie des protocoles d'évaluation :**

Pour la session 2026, il est convenu au niveau académique de conserver le bénéfice des apsa validées par la commission académique sur Cyclades. Aussi, **seules les référentiels d'apsa nouvelles et les apsa « validées si »** seront à redéposer sur « Démarches simplifiées » pour la commission d'octobre.

Dans l'hypothèse où un établissement aurait fait évoluer un référentiel déjà validé et souhaiterait le redéposer pour étude, nous invitons les établissements à le préciser sur l'application « démarches simplifiées » dans l'encart dédié « remarques de l'établissement ».

Enfin,

→ nous conseillons :

- de veiller à la composition de certains ensembles certificatifs du point de vue de la diversité et de l'équilibre des expériences corporelles qu'ils offrent aux élèves filles et garçons.
- de veiller à respecter une seule Apsa académique ou une seule Apsa d'établissement dans la composition des ensembles certificatifs.

• **Saisie des inaptitudes :**

→ Comme chaque année, nous renouvelons, pour l'équité de traitement entre les candidats, la nécessité de transmettre dans les délais et pour la CAHPN d'octobre les épreuves adaptées qui seraient à prévoir pour certains candidats en situation de handicap ou d'inaptitude partielle.

→ Un travail pluri catégoriel a été mené en académie entre des acteurs de l'Education nationale, de santé et une représentation large du corps médical pour rénover le certificat médical d'inaptitude partielle accessible sur le site EPS de l'académie de nantes.

(<https://www.pedagogie.ac-nantes.fr/education-physique-et-sportive/>)

• **Recommandations sur les cas particulier :**

« **DI+DI+Note** » : Pour rappel, Il appartient aux enseignants évaluateurs d'apprécier la situation du candidat, les compétences acquises, en lien avec les éléments relatifs à son parcours de formation en EPS pour décider de manière éclairée de retenir ou pas une unique note de CCF pour la note finale d'EPS. Si l'enseignant considère que les éléments d'appréciation s'avèrent trop réduits, la mention « dispensé d'EPS » est alors portée sur Santorin. Dans tous les cas, tout doit être mis en œuvre afin d'éviter ce type de situation en exploitant l'ensemble des leviers et possibilités offertes par les textes (Epreuve de rattrapage, usage du CM d'inaptitude partielle, épreuve éventuellement adaptée).

→ Nous conseillons, pour suivi et en cas de réclamation / recours éventuel, de spécifier sur l'application santorin l'argumentaire qui a conduit au choix de conservation d'une seule note ou pas, dans la case commentaire.

La déclaration de « cas exceptionnels » :

Nous rappelons aux établissements que la déclaration d'un cas exceptionnel sur l'application de saisie de notes Santorin nécessite une demande d'expertise et de validation et un courrier en bonne et due forme à l'intention de Mme La Rectrice, visé par le chef d'établissement, et via la DEC (division des examens et concours, dec.eps@ac-nantes.fr)

Pour rappel : cf. circulaire n°2019-129 du 26.09.2029 (BGT)

« Lorsqu'un établissement est, pour des raisons techniques ou matérielles, dans l'impossibilité d'offrir l'une des trois activités retenues dans l'ensemble certificatif, il peut être exceptionnellement autorisé par le recteur à proposer, pour l'enseignement commun en contrôle en cours de formation, deux activités au lieu des trois, après expertise de l'inspection pédagogique. »

En tout état de cause, un établissement ne peut de sa propre initiative déclarer un cas exceptionnel sans passer par cette demande et cette voie hiérarchique. L'équité de traitement des candidats est ici en jeu.

- **Saisie des notes :**

Nous remercions de nouveau l'ensemble des établissements et la DEC pour tous les efforts réalisés cette année dans le cadre de l'évolution de la procédure de saisie des protocoles et notes des élèves.

Nous ne pouvons que continuer à conseiller la mise en place d'un processus local d'archivage régulier des notes posées tout au long de l'année par AFL(P), et qui composent la note d'EPS.

Nous ferons tout ce qui est possible pour mettre à disposition des établissements ayant l'ensemble de leur offre certificative validée, et dans les meilleurs délais, l'application de saisie des notes « Santorin », ce qui permet une saisie « au fil de l'eau ».

- **Autres points particuliers :**

Epreuves ponctuelles d'EPS :

Chaque année, environ 3500 candidats sont inscrits aux épreuves ponctuelles d'EPS qui se déroulent entre mars et mai sur l'ensemble du territoire. Ceci exige une logistique et un recrutement de jurys importants dans l'ensemble des lycées et quelques collèges de l'académie. Nous tenons à remercier les enseignant(e)s qui s'impliquent de manière sérieuse dans cette mission et particulièrement les responsables d'évaluation qui œuvrent chaque année pour la bonne tenue de cette épreuve, en lien étroit avec les services des examens.

Nous rappelons que la mission de jury d'examen est une mission statutaire qui prime sur toute autre mission en établissement.

5.2 A destination de la commission nationale

- **Répartition des points :**

Lorsqu'ils ont été questionnés à ce sujet, les membres de la commission académique se sont montrés globalement favorables à une part plus importante du nombre de points attribués à la motricité et soulèvent parfois la charge de l'évaluation des AFL(P) méthodologiques et sociaux. Le constat n'est néanmoins pas unanime et les arguments peuvent être débattus.

Par exemple, l'argument lié aux enjeux de santé publique pour accorder plus de place à la motricité dans l'évaluation est tout à fait louable mais ne peut éluder l'intérêt des compétences méthodologiques et sociales pour, in fine, être en capacité plus tard de mobiliser de manière efficiente ses ressources et de manière éclairée, dans le sens d'un engagement pérenne et durable dans l'activité physique.

En revanche, la réflexion sur des formes de pratique complexes intégrant et articulant au mieux les AFL « moteurs » et les AFL(P) méthodologiques et sociaux apparaît nécessaire, afin de garantir leurs liens fonctionnels, mais également faciliter leur évaluation et la rendre plus fluide et continue.

- **Choix des APSA :**

L'ouverture de la liste nationale en voie professionnelle semble avoir permis des opportunités intéressantes d'adaptation en contexte, comme en témoignent certains référentiels étudiés par la commission. Certaines formes de pratique s'attachent ainsi à l'évidence à accrocher la motivation des élèves et leurs besoins.

- **Difficultés rencontrées par les établissements :**

Même si cela reste tout de même un discours tenu par un nombre peu important de personnes (moins d'une dizaine chaque année), il arrive comme chaque année que quelques enseignants et personnels de direction soulignent la complexité de la gestion de l'EPS en comparaison des autres disciplines (transmettre les référentiels, saisir les protocoles... le tout nécessitant des actions des enseignants et des personnels de direction dans un ordre précis).

Concernant les applications, la grande majorité des enseignants semblent s'y être fait. Pour autant, la complexité réside dans la multiplicité des applications (Démarches simplifiées, IMAG'IN, CYCLADES et SANTORIN) et la difficulté parfois de comprendre quel est le rôle de chacune d'elle dans le process global de la gestion de l'EPS.

• Proposition d'évolution des outils Cyclades (dépôt des protocoles d'évaluation) et Santorin (notation des élèves) :

SUR CYCLADES :

- En BGT, la possibilité de compléter la dénomination spécifique de certaines apsa derrière par exemple l'intitulé « COURSES », de manière à assurer un suivi plus fluide des apsa déjà validées, mais sans qu'elles ne soient identifiées comme « activités ETAB » car cela met en difficulté la composition réglementaire des ensembles certificatifs.

SUR SANTORIN :

- Ne pas laisser ouverte la possibilité pour un évaluateur de déclarer directement un « cas exceptionnel » sur l'application, sans qu'une validation n'ait été reçue de la part de l'autorité hiérarchique (permettre un déverrouillage « après coup » de la case « cas exceptionnel » ?).
- Améliorer les possibilités statistiques de l'outil et rendre visibles et en direct les effets des harmonisations effectuées sur santorin

6. Bilan général

Après deux années d'exploitation, l'utilisation de l'application Santorin doit pouvoir aider les établissements à analyser plus finement les résultats de leurs élèves, ce à quoi nous les invitons, en les téléchargeant à partir de l'application Santorin.

L'académie de Nantes continue à faire réussir les élèves en EPS. Les résultats sont stables cette année, après une phase d'augmentation croissante, à l'exception peut être du CAP qui montre une plus grande stabilité de ses résultats ces dernières années, mais qui voit en revanche son écart de réussite filles-garçons s'accroître significativement (1,01 pt d'écart pour cette session 2025).

Plus généralement, l'attention doit être maintenue :

- Sur les écarts de réussite filles-garçons qui ne se résorbent pas significativement, malgré les marges de manœuvre offertes par les textes programmes. Cette activité de conception des contextes d'enseignement puis d'épreuve reste au fondement de l'activité d'enseignement.
- Sur l'importance de faire vivre le nombre de séquences et d'épreuves prévues par les programmes, en s'appuyant si nécessaire sur la conception d'épreuves adaptées, et de veiller à la bonne réalisation du 3^{ème} CCF pour le plus grand nombre.

Compte tenu de l'enjeu indéfectible de recherche d'équité entre candidats, et pour favoriser la pratique physique du plus grand nombre, nous ne pouvons que recommander aux équipes pédagogiques de suivre l'actualité sur la rénovation du certificat médical académique d'incapacité partielle.

<https://digipad.app/p/1005373/85f195fbc4ef1>

Un webinaire spécifique examens est également prévu à l'intention des référents examens en ce début d'année scolaire 2025-2026 afin d'aborder « les incontournables de la session 2026 ».

Vous souhaitant à toutes et à tous une très bonne année scolaire,

Christophe Carpentier, IA-IPR EPS

